

PROTECT - LE GRAND ROLE DES ABEILLES - L'ARCHITECTE 20MG

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation PROTECT - LE GRAND ROLE DES ABEILLES - L'ARCHITECTE 20MG NICOTINE LACTATE
Nom chimique
Type de produit Mélange
Code produit 10ml
UFI : 8ES7-K0KT-400K-5PRU

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes - E-liquide pour dispositif électronique de vapotage

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

JOUANY PROD
2 RUE DE BENELUX
31150 LESPINASSE France
Téléphone : +33787128315
Site web <https://jouanyprod.com/>
JOUANY PROD : +33787128315 contact@jouanyprod.fr

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 3 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 3
Acute Tox. 2 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 2
Acute Tox. 4 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient : Nicotine Lactate (CAS No.: 15197-02-1)

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H332	Nocif par inhalation.



PROTECT - LE GRAND ROLE DES ABEILLES - L'ARCHITECTE 20MG

H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P330	Rincer la bouche.
P501	Éliminer le contenu/le récipient dans un centre de traitement agréé conformément à la réglementation locale.

Phrases EUH

EUH208	Contient Damascenone (23726-93-4) . Peut produire une réaction allergique.
--------	--

* Avertissement tactile (EN/ISO 11683).

* Fermetures à l'épreuve des enfants (EN/862/ISO 8317).

2.3 - Autres dangers

Substances PBT

Substances vPvB

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

Nom chimique	N°	%	Classe(s)	Informations sur la substance
Nicotine Lactate	n°CAS : 15197-02-1 Numéro d'identification UE : N°CE :	> 2,5 - < 5	Acute Tox. 1 Dermal - H310 Acute Tox. 2 Inhalation - H330 Acute Tox. 2 Oral - H300 Aquatic Chronic 2 - H411	(a)
Damascenone	n°CAS : 23726-93-4 Numéro d'identification UE : N°CE : 245-844-2	> 0 - < 0,1	Aquatic Chronic 2 - H411 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1A - H317	(a)

(a) Substance contribuant à la classification

(b) Substance avec valeur limite d'exposition

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation

- Éloigner la victime de la zone dangereuse.
- Consulter immédiatement un médecin (centre antipoison).
- Fournir de l'air frais.

PROTECT - LE GRAND ROLE DES ABEILLES - L'ARCHITECTE 20MG

- Appeler un médecin dans tous les cas !
- Changer les vêtements contaminés et saturés.
- En cas d'arrêt cardiaque, pratiquer immédiatement la réanimation cardio-pulmonaire.
- Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance.
- Pas de bouche-à-bouche ni de bouche-à-nez. Utiliser un ballon Ambu ou un ventilateur.
- Appeler immédiatement un médecin.
- Après inhalation de vapeurs, les premiers signes d'intoxication peuvent apparaître des heures plus tard, c'est pourquoi il faut toujours consulter un médecin.
- En cas de doute ou de symptômes, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation du brouillard de pulvérisation, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

- Appeler un médecin dans tous les cas !
- En cas de contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.
- Changer les vêtements contaminés et saturés.
- Un examen médical est nécessaire même en cas de simple suspicion d'intoxication.

Après contact avec les yeux

- En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en écartant les paupières et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

- Appeler un médecin dans tous les cas !
- NE PAS faire vomir.
- Traitement médical nécessaire.
- Consulter immédiatement un médecin (centre antipoison).
- En cas de doute ou de symptômes, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion accidentelle, rincer la bouche avec beaucoup d'eau (uniquement si la personne est consciente) et obtenir immédiatement des soins médicaux.
- Faire vomir la personne affectée lorsqu'elle n'est pas inconsciente.
- Observer le risque d'aspiration en cas de vomissement.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation - Aucune information disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec la peau - Pas de données disponibles.

Symptômes et effets - Après contact avec les yeux - Aucune information disponible.

Symptômes et effets - En cas d'ingestion - Aucune information disponible.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

PROTECT - LE GRAND ROLE DES ABEILLES - L'ARCHITECTE 20MG

5.1 - Moyens d'extinction

<u>Moyens d'extinction appropriés</u>	- ABC-poudre - Brouillard d'eau - Dioxyde de carbone (CO2)
<u>Moyens d'extinction inappropriés</u>	- Jet d'eau puissant

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<u>Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</u>	- Pas de données disponibles.
<u>Produits de décomposition dangereux</u>	- Pas de données disponibles.

5.3 - Conseils aux pompiers

- En cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome.
- Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection contre les produits chimiques.
- Collecter séparément les eaux d'extinction contaminées. Elles ne doivent pas être déversées dans les égouts.
- Ne pas laisser les eaux de ruissellement provenant de la lutte contre l'incendie pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<u>Pour les non-secouristes</u>	- Assurer une ventilation adéquate. - Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols. - Porter des gants de protection. - Utiliser les gants une seule fois.
<u>Pour les secouristes</u>	- Mettre les personnes en sécurité. - Utiliser les gants une seule fois. - Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols. - Utiliser une protection respiratoire appropriée.

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Veiller à ce que les déchets soient collectés et confinés.
- Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol.
- Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ou les égouts.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<u>Méthodes et matériel de confinement</u>	- Imprégner un absorbant inerte et éliminer comme un déchet nécessitant une attention particulière.
<u>Méthodes et matériel de nettoyage</u>	- Ne pas utiliser de brosse ou d'air comprimé pour nettoyer les surfaces ou les vêtements. - Nettoyer soigneusement les objets et les zones contaminés en respectant les réglementations environnementales.

PROTECT - LE GRAND ROLE DES ABEILLES - L'ARCHITECTE 20MG

- Prendre en charge et déposer sans poussière.
- Utiliser un aspirateur industriel agréé pour l'enlèvement.
- Absorber avec un matériau liant les liquides (par ex. sable, terre de diatomées, liants acides ou universels).

Techniques inappropriées - Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Élimination : voir section 13
- Équipement de protection individuelle : voir section 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Recommandation
- La substance ne doit être manipulée que dans des appareils ou des systèmes fermés.
 - Éviter l'exposition - obtenir des instructions spéciales avant l'utilisation.
 - Faire attention lors de la réouverture de récipients déjà utilisés.
 - Toujours fermer hermétiquement les conteneurs après avoir enlevé le produit.
 - Les lieux de travail doivent être conçus de manière à permettre le nettoyage à tout moment.
 - Ventilation technique du lieu de travail
 - Prévoir une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.
 - Les vapeurs/aérosols doivent être évacués directement au point d'origine.
 - L'utilisation n'est autorisée que dans des systèmes fermés.
 - Refermer les récipients immédiatement après usage.
 - Ne pas mettre de chiffons imprégnés de produit dans les poches de pantalon.
 - Porter des vêtements de protection individuelle (voir section 8).

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale - Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

- Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- Les vêtements de travail usagés ne doivent pas être portés en dehors de la zone de travail.
- Les vêtements de ville doivent être stockés séparément des vêtements de travail.
- Nettoyer soigneusement la peau après avoir manipulé le produit.
- Enlever les vêtements contaminés et saturés.
- Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
- Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire adéquate.
- Ne pas fumer lors de l'utilisation.
- Stockage séparé des vêtements de travail.
- Se laver les mains et le visage avant les pauses et après le travail et prendre une douche si nécessaire.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- N'utiliser que des récipients spécifiquement approuvés pour la substance/le produit.
- Prévoir un dispositif de rétention des conteneurs, par exemple un bac au sol sans écoulement.

PROTECT - LE GRAND ROLE DES ABEILLES - L'ARCHITECTE 20MG

- Restreindre l'accès aux entrepôts.
- Restreindre l'accès général au magasin.
- Conserver le récipient bien fermé.

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Respecter la fiche technique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

- Pas de données disponibles.

8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

- Voir la section 7 de la fiche de données de sécurité.
- L'air ne doit être réintroduit dans la zone de travail qu'après un nettoyage suffisant.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Porter des gants de protection.
- Utiliser les gants une seule fois.
- Lunettes avec protection latérale.
- Lunettes de protection contre les poussières.
- Si les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il faut porter une protection respiratoire.
- Visière en plastique.
- Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre :
 - La classe de filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeur/aérosol/particules) susceptible d'apparaître lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un appareil respiratoire autonome doit être utilisé.
- Blouse de laboratoire.



- #### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
- Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles



PROTECT - LE GRAND ROLE DES ABEILLES - L'ARCHITECTE 20MG

<u>État</u> <u>Couleur</u>	Liquide jaune	<u>Aspect</u> <u>Odeur</u>	Liquide caractéristique
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		Aucune donnée disponible	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		Aucune donnée disponible	
Point éclair		Aucune donnée disponible	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Pression de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité relative		Aucune donnée disponible	
Densité		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Eau)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Ethanol)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Acétone)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Solvants organiques)		Aucune donnée disponible	
Log KOW		Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Température de décomposition		Aucune donnée disponible	
Viscosité, cinématique		Aucune donnée disponible	
Viscosité, dynamique		Aucune donnée disponible	

Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
Empoussièrement	Aucune donnée disponible
Aire de surface spécifique	Aucune donnée disponible
Forme	Aucune donnée disponible

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible
Indice de réfraction	Aucune donnée disponible
Teneur en corps solides	Aucune donnée disponible
Tension de surface	Aucune donnée disponible
Concentration de saturation	Aucune donnée disponible

- Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce matériau est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.



PROTECT - LE GRAND ROLE DES ABEILLES - L'ARCHITECTE 20MG

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Pas de réaction dangereuse en cas de manipulation et de stockage conformes aux dispositions.

10.4 - Conditions à éviter

- Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

10.5 - Matières incompatibles

- Pas de données disponibles.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

- Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 3 - Toxique en cas d'ingestion.
- Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 2 - Mortel par contact cutané.
- Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4 - Nocif par inhalation.

Toxicité : Mélange

ETA oral : 120,29

ATE dermal : 120,27

ATE Inhalation Poussière/Brouillard : -

ATE Inhalation Vapeur : 12,05

ATE Inhalation Gaz : -

DL50 Orale (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (lapin)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation gaz (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation poussières brouillard (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible

- Mortel par contact avec la peau.
- Toxique par contact avec la peau.
- Nocif en cas d'inhalation.
- Nocif en cas d'ingestion.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Pas de données disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Pas de données disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Pas de données disponibles.

PROTECT - LE GRAND ROLE DES ABEILLES - L'ARCHITECTE 20MG

<u>Mutagénicité sur les cellules germinales</u>	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	- Pas de données disponibles.
<u>Cancérogénicité</u>	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	- Pas de données disponibles.
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	- Pas de données disponibles.
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u>	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	- Pas de données disponibles.
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</u>	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	- Pas de données disponibles.
<u>Danger par aspiration</u>	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	- Aucune information disponible.

11.2 - Informations sur les autres dangers

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

CE50 48h crustacés	Aucune donnée disponible
CL50 96h poissons	Aucune donnée disponible
CEr50 algues	Aucune donnée disponible
CEr50 autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible
NOEC chronique poissons	Aucune donnée disponible
NOEC chronique crustacés	Aucune donnée disponible
NOEC chronique algues	Aucune donnée disponible
NOEC chronique autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible

- Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Pas de données disponibles.



PROTECT - LE GRAND ROLE DES ABEILLES - L'ARCHITECTE 20MG

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Pas de données disponibles.

12.4 - Mobilité dans le sol

- Pas de données disponibles.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

- Aucune information disponible.

12.7 - Autres effets néfastes

- Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets - Aucune information disponible.

Evacuation des eaux - Aucune information disponible.

Précautions particulières à prendre

- Envoyer dans une installation d'incinération de déchets dangereux en respectant les réglementations officielles.
- Les déchets à éliminer doivent être classés et étiquetés.
- Les déchets doivent être conservés séparément des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.
- Les déchets doivent être contrôlés.
- Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés correctement doivent être éliminés.
- Manipuler les emballages contaminés de la même manière que la substance elle-même.
- Consulter le fournisseur pour l'élimination des déchets.
- Les déchets nécessitent une surveillance particulière.
- Les déchets à recycler doivent être classés et étiquetés.

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale - Éliminer les déchets conformément à la législation en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

<u>Numéro ONU (ADR)</u>	:	UN3144
<u>Numéro ONU (RID)</u>	:	Non applicable
<u>Numéro ONU (ADN)</u>	:	Non applicable
<u>Numéro ONU (IMDG)</u>	:	Non applicable
<u>Numéro ONU (IATA)</u>	:	Non applicable

PROTECT - LE GRAND ROLE DES ABEILLES - L'ARCHITECTE 20MG

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition des Nations unies (ADR) : COMPOSÉ LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. ou PRÉPARATION LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A.

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

ADR Classe(s) de danger pour le transport : 6.1

ADR Code de classification: : T1

Pictogrammes



6.1

Pictogrammes

14.4 - Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : III

14.5 - Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR

ADR Code de classification: : T1
ADR Dispositions particulières : 43+274
ADR Quantité limitée (LQ) : 5L
Quantités exceptées ADR : E1
Instructions d'emballage ADR : P001 IBC03 LP01 R001
Dispositions spéciales d'emballage ADR :
Dispositions pour l'emballage en commun ADR : MP19
Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac :
Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac :
Code-citerne ADR : L4BH
Dispositions spéciales citernes ADR : TU15 TE19
Véhicule pour le transport en citerne : AT
ADR catégorie de transport : 2
ADR code de restriction en tunnel : E
Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR : CV13 CV28
Dispositions spéciales - Colis : V12
Dispositions spéciales - Vrac :
Dispositions spéciales - Exploitation : S9
ADR Danger n° (code Kemler) : 60

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI



PROTECT - LE GRAND ROLE DES ABEILLES - L'ARCHITECTE 20MG

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH candidates Aucun

Substances Annex XIV Aucun

Substances Annex XVII Aucun

Teneur en COV Aucune donnée disponible

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1	20/06/2025		

Abréviations et acronymes

- ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- ATE : Estimation de la toxicité aiguë.
- LC50 : Concentration létale pour 50 % des animaux testés.
- LOEC : Lowest Observed Effect Concentration (concentration minimale avec effet observé).
- LD50 : Dose létale pour 50% des animaux testés.
- LOEL : Lowest Observed Adverse Effect Level (niveau le plus bas d'effets indésirables observés).
- DNEL : niveau dérivé sans effet.
- CE50 : Concentration efficace de la substance qui provoque des effets néfastes chez 50 % des animaux d'expérience.
- IATA : Association internationale du transport aérien.
- IMDG : International Maritime Dangerous Goods (marchandises maritimes dangereuses).
- N° CE : Numéro de la Communauté Européenne
- CSEO : Concentration sans effet observé.
- NOEL : No observable effect level (niveau sans effet observable).
- Numéro CAS : Numéro du Chemical Abstracts Service.
- OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
- PBT : persistant, bioaccumulable et toxique.
- PNEC : concentration prédite sans effet.
- RID : Transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
- STEL : Limite d'exposition à court terme
- MPT : Moyenne pondérée dans le temps
- VLEP : Limite d'exposition professionnelle.
- vPvB : très persistant et très bioaccumulable.

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 1 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 1
------------------------	---



PROTECT - LE GRAND ROLE DES ABEILLES - L'ARCHITECTE 20MG

Acute Tox. 2 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 2
Acute Tox. 2 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 2
Acute Tox. 2 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 2
Acute Tox. 3 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 3
Acute Tox. 4 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H332	Nocif par inhalation.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1A

*** **